

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2020-861 du 28 décembre 2020
portant approbation de la stratégie nationale relative à la mise
en œuvre de la loi sur la croissance et les opportunités de
développement en Afrique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 7-94 du 1^{er} juin 1994 réglementant le régime des importations, des exportations et des réexportations en République du Congo ;

Vu la loi n° 25-94 du 23 août 1994 réglementant l'exercice du commerce ;

Vu le décret n° 2007-158 du 14 février 2007 fixant les conditions d'exportation des vêtements et textiles de la République du Congo aux Etats-Unis d'Amérique ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-403 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation ;

En Conseil des ministres,

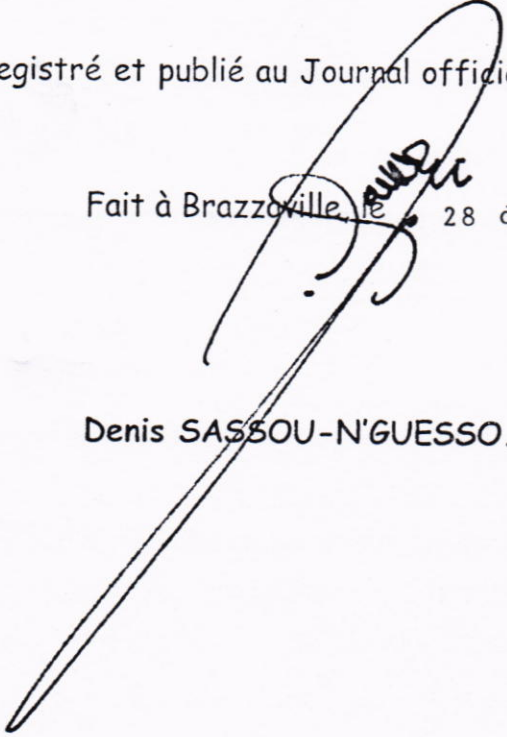
DECRETE :

Article premier : Est approuvée la stratégie nationale relative à la mise en œuvre de la loi sur la croissance et les opportunités de développement en Afrique.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2020-861

Fait à Brazzaville, le 28 décembre 2020



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

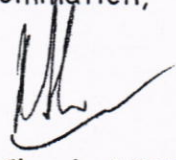
Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,



Clément MOUAMBA.-

Le ministre d'Etat, ministre du
commerce, des approvisionnements et
de la consommation,



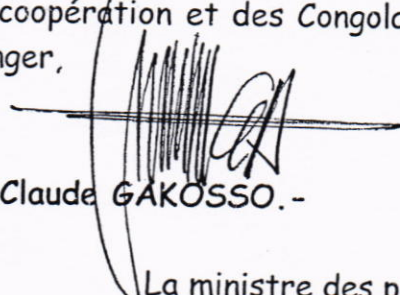
Alphonse Claude N'SILOU.-

Le ministre d'Etat, ministre de
l'économie, de l'industrie et du
portefeuille public,



Gilbert ONDONGO.-

Le ministre des affaires étrangères,
de la coopération et des Congolais de
l'étranger,



Jean-Claude GAKOSSO.-

Le ministre des finances et du
budget,



Calixte NGANONGO.-

La ministre des petites et moyennes entreprises,
de l'artisanat et du secteur informel,



Yvonne Adelaïde MOUGANY.-